Nature

Sus aux trous et creux mortels pour la faune !



Responsables d'un nombre incalculable de décès chez une grande diversité d'animaux, les pièges involontaires créés par les activités humaines se cachent partout, jusque dans le moindre trou.

● **Pourquoi les trous au ras du sol sont-ils dangereux ?**

Ce sont des pièges du style "fosses à mammouths" : une fois tombés dedans, les animaux ne parviennent plus à s'en extraire. Ces trous peuvent être de toute origine et de toute taille : piscines vides, gaines dépassant verticalement du sol, trous apparus après avoir retiré un simple piquet… Les personnes qui relèvent les compteurs d'eau dans des fosses ouvertes rencontrent quantité de salamandres ou de tritons. « Je protège la nature, je ne les touche pas », disent-elles sans se douter que ces animaux sont en détresse et qu'il convient de les secourir. Chacun doit s'attacher à combler les trous inutiles, bloquer leur accès, ou aménager une échappatoire.

● **En quoi les poteaux creux constituent-ils un problème ?**

Poteaux de filets pare-avalanches, panneaux de signalisation, poteaux de boîtes aux lettres… Si leur sommet n'est pas obturé, ils deviennent des pièges pour lézards, insectes, oiseaux, écureuils, chauves-souris… J'ai un jour découvert un poteau téléphonique rempli de cadavres s'amoncelant jusqu'en haut ! Et lors des pluies, tous ces poteaux s'emplissent d'eau qui chauffe ensuite au soleil, offrant un endroit parfait au moustique tigre. Les fabricants ont l'obligation de fournir des bouchons qui sont, la plupart du temps, laissés de côté. Placés dans un emballage annexe, ils suscitent l'interrogation des personnels des services techniques communaux. Cet oubli génère des pièges tout le long des routes et trottoirs.

● **Qu'en est-il des zones de stockage d'eaux de pluie ?**

Elles prennent souvent la forme de bassins profonds aux berges raides, couverts d'une bâche plastique glissante. Les animaux ayant besoin d'eau pour se reproduire, comme les grenouilles ou les tritons, s'y risquent sans pouvoir gravir les parois pour en sortir. Certains cadavres retrouvés dans ces bassins n'ont plus de griffes, voire plus de phalanges, à force d'avoir gratté en vain. La bâche noire peut aussi cuire au soleil les victimes. En guise d'échelle, on peut disposer un filet de la hauteur du bassin, inséré entre 2 tuyaux creux en PVC de 10 cm de diamètre emplis de béton. Une association de réinsertion, Les Nouveaux jardins de la solidarité, à Moirans (dans l'Isère), livre des kits de cette solution. Canaux creusés dans la roche ou bétonnés, abreuvoirs… tous les points d'eau sans issue gagnent à être équipés de systèmes grillagés ou de pentes douces.

Pour en savoir plus ►

● **Participez aux enquêtes**

Envie de protéger la biodiversité ? Vous pouvez participer aux enquêtes en cours sur le site de la SHNA-OFAB.fr. Actuellement, les amphibiens sur les routes du 1er février au 1er avril. Ces données permettent d'identifier les points noirs, c'est-à-dire les zones où le risque d'écrasement est le plus élevé, et d'agir en conséquence.

https://observatoire.shna-ofab.fr/fr/enquete-sur-les-amphibiens-sur-les-routes



►Partenariat

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association fédératrice Bourgogne-Franche-Comté Nature, association rassemblant trente-et-une structures ayant trait à la biodiversité. Une coopération nécessaire afin de mieux « transmettre pour préserver ».

►Crédits

Coordination : Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne-Franche-Comté Nature et directeur de la SHNA-OFAB.
Illustration : Daniel Alexandre.
Rédaction : Alice Despinoy avec la collaboration de Jean-François Noblet

Paroles d'expert

On recense deux catégories de pièges. Les pièges volontaires réglementés concernent 14 espèces d'animaux en France, certaines classées espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, anciennement dites "nuisibles". Leur usage est réservé à des piégeurs agréés, qui doivent venir très régulièrement chercher les pièges posés pour ne pas faire durer la souffrance des animaux. La pratique est assez encadrée et tend à diminuer. En revanche, n'importe qui peut être l'auteur de pièges involontaires. Ceux-ci ne font l'objet d'aucune demande d'autorisation et tuent chaque année des millions d'animaux, aussi bien mammifères qu'insectes, ou encore oiseaux, parfois protégés par la loi. Il faut alerter les citoyens pour qu'ils cessent d'en installer et les neutralisent en recensant tous ceux autour d'eux. Ces pièges sont omniprésents et d'une grande variété. J'en découvre fréquemment de nouveaux types.

Jean-François Noblet ● Naturaliste, auteur et coprésident de l'association Le Pic Vert

